

Je ne suis pas d'accord avec la majorité de la commission chargée d'étudier le postulat mentionné ci-dessus. J'estime que la sécurité est le droit le plus important auquel chaque citoyens boélands a droit. Nous devons faire en sorte que nos rues soient sûres dans l'intérêt de tous.

Aussi, il est de notre devoir de réduire le plus le possible le taux de criminalité dans notre commune. D'après les chiffres de l'OFS (Statistique policière de la criminalité), il y a eu 808 infractions rien qu'au code pénal sur le territoire de La Tour-de-Peilz. Ce qui représente 2,2 délits par jour !

On ne peut donc pas dire que notre commune baigne dans la paisibilité. De ce fait, je propose que notre commune prenne des mesures pour réduire ce chiffre.

Parmi les solutions envisageables, les caméras de surveillance me paraissent les plus appropriées.

Premièrement, les caméras ont un effet dissuasif. Leur simple présence suffit à dissuader certains agissements criminels.

Ensuite, elles peuvent servir à identifier les délinquants. La commune pourrait donc leur facturer les frais liés à leurs dégradations. Ce qui serait économiquement avantageux.

Ce dispositif de surveillance, pourra être visionné et être utilisé comme preuve par les autorités judiciaires. A noter qu'elles ne peuvent être visionnées qu'en cas de poursuite par les autorités compétentes, et que les images sont supprimées dans un court délai. Il n'y a donc aucun risque d'entrave l'intimité des citoyens.

Enfin, le coût de ces appareils de surveillance est relativement faible. Le tout dépendant du modèle souhaité. Coût qui sera rentabilisé par l'identification des délinquants.

Au vu de ceci, il me paraît parfaitement justifié d'étudier la possibilité d'installer des caméras de surveillance sur notre territoire.

En ce qui concerne les emplacements, le préavis 03/2015 du Comité de direction de Sécurité Riviera dresse les lieux principalement connu de Police Riviera où se commettent des infractions et des délits :

- Les établissements public/discothèques et leurs abords (trouble à l'ordre public, bagarres, nuisances, incivilités et ivresses)
- Les parcs publics et les quais du bord du lac (trouble à l'ordre public, nuisances sonores, incivilités)
- Les gares (vols, incivilités)
- Les commerces et centre commerciaux (vols)
- Parking (vols, vols de véhicules)

En résumé, nous avons une bonne force de dissuasion et une preuve en cas de poursuite à faible coût. Notre objectif commun doit être la baisse de taux de criminalité dans notre commune (2,2 infractions pénales chaque jour). Les caméras œuvrent en ce sens !

Conclusion

Je demande donc la prise en considération du présent postulat afin que la Municipalité étudie l'opportunité de demander au Comité de la direction de l'Association Sécurité Riviera, l'installation de caméras de vidéosurveillance sur le domaine public.

La Tour-de-Peilz, le 17 août 2015

Nicolas Fardel